



# **CONVOCATION**

Le prochain Conseil Municipal se réunira le

**MARDI 7 DECEMBRE 2021 À 19H**

**SALLE D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE**

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## **ORDRE DU JOUR**

**Approbation des procès-verbaux des séances du 28 octobre et du 9 novembre 2021.**

**1. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; alinéa 21)**

**2. AFFAIRES GENERALES**

- 2.1. Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude  
Rapport d'activité 2020
- 2.2. Usine hydroélectrique de Porte Sachet et barrage  
Rapport annuel d'exploitation et de surveillance 2020
- 2.3. Contrat de partenariat d'image 2021  
Sportifs de haut niveau
- 2.4. Villes de Saint-Claude / Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude / USEP du  
Jura / Inspection de l'Education Nationale  
Convention de partenariat – Jeux des Neiges 2022 (année scolaire 2021/2022)
- 2.5. Convention d'équipement dans le cadre du programme BOMAT, désormais nommé LYVIA
- 2.6. Actualisation des tarifs relatifs aux cimetières
- 2.7. Dérogations exceptionnelles au repos dominical accordées par le Maire au titre de l'année  
2022 pour les commerces de détail non alimentaires et la branche automobile
- 2.8. Tarifs saison culturelle 2022

### 3. AFFAIRES FINANCIERES

- 3.1. Budget Principal et Annexes  
Autorisation d'ouvertures de crédits en section d'Investissement et de mandatement préalable au votre budgétaire
- 3.2. Budgets Annexes du Service de l'Assainissement 2021  
Décision modificative n° 1 portant virements et ouvertures de crédits en sections de Fonctionnement et d'Investissement
- 3.3. Budget Annexe de la Régie d'Electricité  
Don au profit du Centre Communal d'Action Sociale
- 3.4. Reversement à la Commune d'une subvention de la Fédération de Tennis

### 4. PERSONNEL COMMUNAL

- Mise en œuvre de la protection fonctionnelle juridique

### 5. QUESTIONS ORALES AYANT TRAIT AUX AFFAIRES COMMUNALES

Le Maire,  
Jean-Louis MILLET

